

Informations générales et règlement des ateliers hebdomadaires du CEC

Lieu

Nos activités se déroulent dans notre bâtiment, au 42, rue de l'Eglise à 5030 Gembloux/Lonzée, dans notre jardin ou aux alentours directs.

Modalités d'inscriptions

Les inscriptions aux ateliers se font via le formulaire en ligne.

Un e-mail de confirmation est ensuite envoyé.

L'inscription n'est valide et confirmée qu'à partir de la réception du montant de l'inscription.

Tarifs

Les tarifs sont précisés sur notre site Web, dans notre communication et dans le formulaire d'inscription. Ils comprennent l'inscription, le matériel et l'assurance.

Paielement

Le paiement doit se faire directement et anticipativement à l'inscription, par virement bancaire, sur le compte de l'asbl précisé dans l'e-mail de confirmation d'inscription.

Périodes des animations

Les animations ont lieu durant l'année scolaire et sont suspendues les jours fériés et durant les vacances scolaires.

Attestation

L'attestation fiscale est établie pour les enfants de moins de 14 ans, et est envoyée ensuite par e-mail aux personnes qui en ont fait la demande dans le formulaire d'inscription.

Désistement

- En cas de désistement du participant avant la troisième séance effective, le montant de l'inscription sera remboursé suivant un calcul tenant compte des frais de base engagés par l'Atelier Sorcier.
- En cas de désistement du participant en cours de saison, à partir de la troisième séance effective, aucun remboursement ne sera accordé.

Absence

- En cas d'absence du **participant**, aucun remboursement ne sera accordé.
- En cas d'absence de **l'animateur** en cours de saison, la séance sera animée par un autre membre de l'équipe d'animation ou reportée en fin de saison.